



## Devoir de résultat ? Réparateur Automobile

Par **omagico2904**, le **10/01/2022** à **17:41**

Bonjour,

J'ai déposé mon véhicule au garage suite à une panne de ventilation pour un diagnostic.

Suite au diagnostic, le garage m'indique le nom de la pièce à changer et le montant des réparations (environ 500€) de façon orale. Suite à mon accord (oral toujours) la pièce est commandée et un nouveau rendez-vous est pris pour la réparation.

Une fois la réparation effectuée, le véhicule est restitué et 3 jours après, la même panne est de retour.

Retour au garage, nouveau diagnostic, le garagiste m'indique qu'il y a une autre pièce à changer pour un coût de 200€, toujours pas de devis signé, suite à mon accord la pièce est changée. Mais encore une fois la panne est revenue après 3 jours.

J'ai donc rappelé le garage pour un nouveau rendez-vous, nouveau diagnostic et cette fois il faut changer une pièce qui vaut 900€. Pour dédommagement des soucis rencontrés précédemment, le responsable de l'atelier m'indique que la nouvelle réparation sera faite gratuitement mais il ne sait pas quand car la pièce en question est compliquée à commander. J'avoue avoir du mal à lui faire confiance.

Le garage n'est-il pas tenu à un devoir de résultat ? Quels sont mes recours ? S'il remplace la pièce valant les 900€ comme il le dit et que tout fonctionne, j'em'arrête là, mais s'il ne le fait pas comme je commence à le craindre, quels sont mes recours ?

Pour info, il s'agit d'un garage inclus dans une agence concessionnaire de la même marque que mon véhicule, cela n'a pas d'importance selon moi, mais je pensais qu'ils avaient une certaine connaissance du véhicule de leur marque.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **11/01/2022** à **10:03**

Bonjour,

Le problème ici, c'est que tout s'est fait à l'oral. Cela nécessite une certaine confiance...

Comme vous le dites, le garagiste a un devoir de résultat, donc dès la première réparation, la panne ne devait plus exister. Le garagiste aurait donc dû vous reprendre le véhicule gratuitement et non vous demander de payer 200€ de plus (toujours pour rien en plus).

Il est, en revanche, normal, qu'il vous propose maintenant de reprendre le véhicule gratuitement pour la suite.

A l'avenir, faites bien écrire un ordre de réparation, car là, vu que tout s'est fait oralement, vous ne pouvez même pas prouver pour quelle panne vous avez amené le véhicule au garage...